

N° 224 DÉCEMBRE 2012
SOMMAIRE

P.2	ACADÉMIE
P.3	ORIENTATION SCOLAIRE
P.4-5	ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION
P.6	NON-TITULAIRES
P.7	ACADÉMIE
P.8	VIE DU SYNDICAT - AVANCEMENT D'ÉCHELON

**Agir pour nos conditions de travail
et nos salaires**

Tous les arbitrages ne sont pas encore rendus, pendant cette trêve des confiseurs signez et faites signer massivement la lettre pétition au ministre Peillon pour une véritable prise en compte des avis de la majorité de la profession et la pétition de la FSU sur les salaires (www.nice.snes.edu). Défendons tous ensemble l'unité du second degré, le maintien en son sein de compétences essentielles à l'élaboration des politiques éducatives (orientation, implantation des formations), les logiques professionnelles qui fondent nos métiers (identité disciplinaire, liberté pédagogique, programmes et horaires nationaux, diversification des parcours).

Poursuivons dès la rentrée notre campagne en direction des parents, des élèves et plus globalement de l'opinion pour porter dans le débat public des propositions ambitieuses pour nos métiers, nos collèges et nos lycées.

Aboutissons au moment du débat parlementaire sur la loi d'orientation à une grande manifestation nationale de tous ceux qui portent intérêt à la relance de l'investissement éducatif.

Rentrée 2013 :

Un vrai « changement » de cap ?

Lors du Comité Technique Ministériel le ministre Peillon a commencé à dévoiler ses arbitrages pour sa rentrée 2013. Même s'il a donné à la presse la primeur de l'information, curieuse conception du dialogue social pourtant érigé en méthode de travail, c'est bien un solde positif d'emplois qui est prévu pour la prochaine rentrée dans notre académie. Avec l'octroi de 80 Équivalents Temps Plein d'enseignants et de 2 emplois de Conseiller Principal d'Éducation pour les établissements du second degré, cette dotation rompt avec les suppressions massives d'emplois subies depuis cinq ans et c'est très bien. Cependant cette dotation ne peut suffire d'une part à effacer les dégâts engendrés par les budgets précédents et d'autre part à rattraper les retards accumulés par notre académie en ce qui concerne les conditions de travail des personnels et d'études de nos élèves (confirmés par un document annexe du ministère sur lequel nous reviendrons dans un prochain NiceSNES). Le ministre annonce dans le même temps l'octroi de 7 ETP de personnels administratifs et de 3 emplois pour les services sociaux, ce qui ne peut être là aussi qu'une première mesure d'urgence. Une programmation pluri annuelle est indispensable pour donner un nouvel élan de démocratisation à l'École que nous souhaitons.

Édito

**Pour des métiers attractifs
et revalorisés !**

Notre secteur professionnel vit une crise de recrutement sans précédent, bien plus grave que celle que nous avons connu au début des années 1980. Si on peut se féliciter du partage de ce constat par le ministre de l'Éducation nationale, nous sommes plus qu'inquiets sur les annonces et les moyens mis en œuvre pour vraiment enrayer de manière durable le détournement des étudiants de nos métiers. Ce n'est pas d'ailleurs le projet de loi sur l'École qui va y contribuer quant on voit la volonté persistante de ce gouvernement à vouloir imposer, en déguisant à peine les choses, une école du « socle », véritable SMIC de compétences, qui tourne le dos à une véritable transformation progressiste de l'École. En refusant de traiter dans le cadre de la refondation de l'École les questions d'orientation et de formation-qualification et en en donnant la responsabilité aux régions dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie (faisant fi du service public de l'orientation scolaire), ce gouvernement fait la part belle aux entreprises.

Ni le projet de loi, ni le rapport annexé, ne donnent de signes rassurants sur les conditions d'exercice de nos métiers dans le second degré. Bien au contraire, certaines dispositions remettent en cause notre identité professionnelle et ne peuvent que faire fuir les étudiants : c'est par exemple le cas des mesures visant à rompre l'unité du second degré et à imposer des dispositions qui conduiraient à une forme de primarisation du second degré. L'enjeu de l'entrée en sixième mérite mieux que la solution inacceptable d'un cycle artificiel CM2-6ème piloté par un conseil école-collège !

Enfin, le silence assourdissant sur la question de la revalorisation de nos métiers ne risque pas d'attirer davantage de vocations. Les rémunérations des professeurs du second degré français décrochent par rapport aux rémunérations moyennes observées dans les pays développés (cf plusieurs rapports de l'OCDE sur le sujet) mais décrochent aussi au sein de la catégorie A de la fonction publique de l'État. Nos professions ont les salaires nets annuels les plus bas de la catégorie A de la fonction publique d'État, difficile face à cette situation de croire pleinement à la volonté présidentielle de donner la priorité à l'École.



Richard Ghis,
Nice, le 20 décembre 2012.

ÉTABLISSEMENTS ECLAIR : LES PRIMES QUI DÉPRIMENT !

Héritage du précédent gouvernement, la classification d'une partie des ZEP en ECLAIR a entraîné l'introduction d'une nouvelle prime. Celle-ci, constituée d'une part fixe se substituant à l'ex indemnité ZEP et d'une part variable, fragilise encore les équipes dans ces établissements difficiles en mettant les personnels en concurrence.

Début septembre, l'administration apprend aux collègues que la part variable, (près de 30 000 euros) est à répartir entre les collègues ECLAIR, selon des critères fixés par un décret, pour les projets effectués l'année précédente. Cette part variable doit être rapportée à des actions ou activités effectuées en plus du service, justifiées et dont les modalités doivent être présentées en CA : on pourrait les qualifier de « super HSE ». De plus, tout doit être distribué, au risque de voir l'enveloppe diminuer l'année suivante.

La répartition pose problème : la prime, dont le montant n'était pas connu préalablement, concerne souvent des actions qui ont déjà été rémunérées, en partie, en HSE.

Les chefs d'établissement ont donc bien du mal à justifier les actions pour lesquelles ils retiennent une prime, vis-à-vis de leur hiérarchie, mais aussi et surtout face aux collègues. Même si certains ont essayé de bien faire, cela entraîne automatiquement des inégalités entre les collègues : ceux sur poste ECLAIR et les autres qui n'ont pas choisi cette prime, impliqués dans le même projet ou action, ceux qui ont des « affinités » plus ou moins fortes avec la hiérarchie, et comble, ceux qui ont été en congé maladie ou maternité, pendant une période de l'année. Une lecture incomplète et tronquée du décret, volontaire ou pas, avec une mauvaise anticipation du montant de cette prime met dans des situations délicates les collègues des établissements ECLAIR et menace la cohésion et le fonctionnement de ces établissements.

Cette prime variable s'inscrit dans les politiques menées depuis quelques années : déréglementation, autonomie (du chef d'établissement) et mise en concurrence des collègues. Ces politiques sont à l'opposé des revendications des collègues.

DIDIER GIAUFER.

ACADÉMIE

LE LYCÉE DE DRAP, UN PREMIER BILAN TROIS MOIS APRÈS L'OUVERTURE.

Septembre 2012, une date attendue depuis 10 ans dans les vallées des Paillons, la 1ère rentrée au lycée René Goscinny. Un établissement construit à Drap par l'architecte marseillais José Morales, tout en longueur, une structure de béton habillée de bois et d'une résille métallique suit les courbes de niveau et surplombe le Paillon d'où il est à peine visible. Une première impression positive, un bel ouvrage adapté aux nouvelles exigences du développement durable, des équipements dernier cri, une filière Culture Design, l'option théâtre, au final un ensemble prometteur. Cependant, toute l'équipe éducative s'attendait à une rentrée délicate, ouverture oblige. Après trois mois et demi de fonctionnement, chacun espérait une réduction significative des problèmes, mais la lenteur de leur résolution incite au doute.

Le manque cruel de trains et de cars qui a marqué la rentrée et a coûté le départ d'une dizaine d'élèves pour le lycée de l'Est, est heureusement réglé. Il a cependant fallu attendre deux mois pour que la SNCF respecte enfin ses engagements.

Les retards d'équipement commencent timidement à se résorber. Nous disposons de postes informatiques mais France Telecom joue l'Arlésienne et le réseau internet fait toujours défaut dans les salles de cours et au CDI. Ces retards se répercutent évidemment sur la pédagogie. A l'heure de la célébration des TICE, les enseignants du lycée Goscinny leur font de bien maigres offrandes, le tableau blanc accompagné de ses fidèles feutres délébiles sont pour l'instant les

principales technologies disponibles. En physique, SVT, MPS, CIT, le manque est de plus en plus difficile à gérer, qui plus est les commandes d'équipement des laboratoires se sont avérées inadaptées aux besoins et aucun consommable n'est disponible.

La dotation du rectorat est elle aussi très en deçà des besoins. L'ouverture d'une 8ème classe de 2nde, au lieu des sept prévues initialement, a consommé le peu d'heures disponibles qui auraient été indispensables pour la mise en place d'une Aide Personnalisée digne de ce nom. Faute des moyens nécessaires, l'Aide Personnalisée est devenue Collective !

La conception de l'établissement comporte des erreurs : un CDI de 28 places alors que nous accueillerons 900 élèves en 2015, les collègues de sciences manquent déjà de salles, les coursives sont trop étroites.

La carte des formations doit être enrichie : de nombreux élèves issus des collèges du secteur souhaitent continuer l'enseignement du latin, du niçois, de l'italien en LV1, ou opter pour une section européenne mais il a été décidé que Drap n'aurait pas de pôle littéraire, l'option théâtre en L faisant office de lot de consolation. Enfin, faute d'un accompagnement sérieux du propriétaire, la Région, qui a tout de même engagé 35 millions d'euros, le chef d'établissement a dû se transformer en chef de chantier faisant face à de nombreuses malfaçons.

CÉCILE GIOVANETTI (PROFESSEURE DE LETTRES CLASSIQUES), CÉDRIC MARÉCAUX (PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE).



ORIENTATION SCOLAIRE

POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉTAT AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PAR
RICHARD GHIS



Suite aux déclarations du ministre de l'Éducation concernant la territorialisation des CIO et des missions des CoPsy, le SNES-FSU a été à l'initiative de nombreuses actions pour informer l'ensemble des collègues des dangers que cela représente pour nos professions, pour les élèves et leurs familles, mais aussi pour interpeller les décideurs à tous les niveaux. Assemblée des personnels CoPsy et DCIO de l'Académie au Muy, assemblée régionale à la bourse du travail à Marseille, audience auprès du président de la Région, conférence de presse au CIO de la Valette, audience auprès des responsables varois du parti socialiste, sont quelques temps forts qui ont obligé le ministre

Peillon lors du dernier CSE à réintégrer les CoPsy dans un article du projet de loi sur l'École même si le gouvernement persiste dans sa volonté de n'envisager l'avenir de l'orientation scolaire que par l'acte III de la décentralisation.

L'orientation scolaire ne peut être réduite à une éducation à l'orientation assurée par les enseignants. La construction d'un service régional de l'orientation tout au long de la vie ne peut en aucun cas se substituer au réseau national unifié des CIO. Il ne répondrait alors qu'aux priorités fixées par les régions et les entreprises locales. Il faut tous ensemble empêcher cela.

DES ATTAQUES SUCCESSIVES

2003 : Le premier Ministre, M. Raffarin annonce la décentralisation des CoPsy et des CIO : la forte mobilisation de la profession, et de tous les personnels de l'Éducation nationale a empêché ce projet d'aboutir.

2006-2008 : Transfert progressif des missions des CoPsy vers les enseignants : mise en place des entretiens 3^{ème}, puis des entretiens 1^{ère} et Terminale avec le professeur principal ; intégration de l'Orientation à l'Accompagnement personnalisé ; la mise en place et le suivi du PDMF sont confiés, pour l'essentiel, aux enseignants.

2007-2011 : Le recrutement n'a permis de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur 5 : appel accru aux contractuels et une précarisation de nos services.

2009 : Loi sur l'orientation tout au long de la vie, qui, à l'origine, ne concernait pas la formation initiale, puis création de la Délégation interministérielle à l'Orientation, pilotée par le Directeur de l'Information et l'Orientation (DIO), qui initie la démarche de labellisation dans le SPOTLV (Service Public d'Orientation tout au long de

la Vie), en y incluant les services d'orientation de l'Éducation nationale.

2011 : Décrets d'application sur la labellisation : le service public d'orientation doit, au même titre que d'autres structures (publiques dans le meilleur des cas, mais ce n'est pas vrai pour toutes les régions) se soumettre à un cahier des charges pour pouvoir être labellisé au titre du « SPOTLV », ce qui a été prétexte pour conduire, dans la plupart des régions, à des fusions de CIO, ou à leur « absorption » dans d'autres structures, telles les Cités des Métiers.

2011 : Nouveau décret statutaire sur les missions des CoPsy : s'il préserve l'ancrage dans l'Éducation nationale et le travail auprès des élèves, il étend le public aux jeunes adultes, bien au-delà du public de la formation initiale. Ce décret ouvre la voie à la participation des CoPsy au « SPOTLV ».

2012 : Malgré les demandes du SNES-FSU d'un moratoire sur la mise en place du SPOTLV, ce processus continue, et même s'accélère.

QUELLES CONSÉQUENCES D'UNE RÉGIONALISATION ?

Les CoPsy seraient placés sous une double tutelle État-région : ils continueraient à travailler en établissements scolaires, mais aussi dans les nouvelles structures pilotées par les régions, qui remplaceraient les CIO. Dès lors, comment continuer à assurer leur rôle d'aide à l'adaptation, d'information, et de suivi (en partenariat avec les équipes éducatives), si de nouvelles missions leur sont confiées,

alors qu'ils ont déjà, en moyenne, 1500 élèves en charge ? Quelles missions leurs seraient assignées dans les nouvelles structures régionales ?

Si on se réfère aux déclarations du ministre Peillon aux Echos, il assure vouloir « ajuster les préoccupations des entreprises à celles de l'École ».

BILLET D'HUMEUR : LE JOUR DE CARENCE

Un héritage sarkozyste que le nouveau gouvernement proroge, restant sourd à nos demandes ! Il faut bien reconnaître que cette mesure portée en son temps par M. Fillon est un symbole fort d'une vraie justice sociale. De celles qu'on peut vendre comme étant indispensable à équilibrer les comptes sociaux de la Nation. Et puis quoi de plus normal que de responsabiliser ceux qui arrivent en retard croisent ceux qui partent en avance ! Rappeler que les fonctionnaires en arrêt ne sont pas rémunérés par l'assurance maladie, aucun intérêt ! Comme d'informer que dans le secteur privé plus des deux tiers des salariés sont prémunis des trois jours de carence par leurs conventions collectives. Et que les pères fondateurs de la sécu

avaient institué les trois jours de carence au motif que s'il y avait abus de congés maladie, l'employeur en était responsable parce qu'incompétent à établir des conditions de travail dignes d'un être humain. Par contre, que les profs soient inconséquents, voire un peu idiots, c'est certain ! Qui accepteraient de ne pas être rémunérés pour un travail fait ? Les profs !

Alors, chiche, on communique en début d'année une progression annuelle précise et en cas de maladie on annonce que le cours prévu à telle date doit être rattrapé sous l'entière responsabilité des familles. Vive l'école de la République !

Vous en pensez quoi M. Ayrault ?

Et vous M. « Payons » ?

FRÉDÉRIC GAUVRIT.

LE SNES-FSU RENCONTRE LE NOUVEAU DOYEN !

Le mercredi 24 octobre, le secrétariat général du SNES-FSU a rencontré le nouveau Doyen des IA-IPR de l'Académie, Bernard Dutard, IA-IPR d'EPS.

Au cours de cette rencontre, nous avons réaffirmé notre attachement au principe de la double évaluation, administrative et pédagogique, appuyées sur deux évaluateurs clairement distincts. Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'une évaluation pédagogique fondée en priorité sur l'aide et le conseil. Dans ce cadre, nous avons rappelé l'importance de réunions systématiques entre les IPR et les équipes disciplinaires dans les établissements.

Nous avons continué de porter un certain nombre de sujets que nous suivons dans le cadre des différentes instances et dont les corps d'inspection sont partie prenante. En ce qui concerne la notation pédagogique dans l'Académie, nous avons réitéré notre demande d'un groupe de travail à ce sujet puisque nous avons pointé des disparités dans les rythmes d'inspections, selon les disciplines, ainsi que la diversité des pratiques évaluatives des inspecteurs (fourchette de notes notamment) qui ont des conséquences considérables en termes de carrière, notamment dans le cadre des promotions d'échelons ou des promotions à la hors classe. Certains retards d'inspection et donc de promotions sont tels que seule une décision collégiale fondée sur des critères transparents permettrait de résoudre une partie des disparités. Nous avons d'autre part rappelé notre attachement à une hors-classe qui soit une fin de carrière pour tous et donc au nécessaire respect de l'ancienneté de carrière dans le cadre des promotions de grade. Nous avons appuyé nos demandes, sur des données statistiques et des données démographiques spécifiques à l'Académie.

Le Doyen a affirmé que tout cela ferait l'objet d'une attention particulière et s'est engagé à suivre ces dossiers sur lesquels nous avons, depuis quelques années, obtenu des résultats significatifs. Nous souhaitons que ces engagements se concrétisent.

CORINNE GIOANNI.

LANGUES VIVANTES : RIEN NE VA PLUS !

La mise en place de la réforme du lycée et les nouvelles épreuves au baccalauréat rendent les conditions d'exercice et la charge de travail des professeurs de langue difficilement tenables.

En effet, alors que les horaires d'enseignement restent extrêmement bas de la seconde à la terminale, l'intention légitime de mettre l'accent sur l'oral et de l'évaluer dans le cadre du baccalauréat conduit les collègues et leurs élèves à mener une véritable course contre la montre. De fait, les évaluations écrites terminales sont maintenues mais il faut maintenant ajouter dans toutes les séries sauf en L, une épreuve spécifique de compréhension de l'oral ainsi qu'une épreuve d'expression orale, ce qui revient à préparer les élèves à trois épreuves différentes en deux petites heures par semaine !! Cela soumet élèves et enseignants à une pression contre-productive qui nuit clairement à la qualité de l'enseignement proposé.

Par ailleurs, l'évaluation de l'oral (deux épreuves) « dans le cadre habituel de formation de l'élève » est en train de devenir un véritable casse-tête pour les collègues qui font face à de nombreuses interrogations en matière d'organisation. Grâce à la pression du SNES-FSU, il y a eu quelques avancées : il sera possible, pour cette année, d'organiser l'épreuve de compréhension de l'oral un peu plus tard dans l'année (au 3ème trimestre plutôt qu'au 2ème) et nous disposons enfin d'annales zéro, disponibles sur Eduscol. Mais nous ne pouvons nous satisfaire d'une réforme qui, introduisant le Contrôle en Cours de Formation, affaiblit le caractère national du diplôme du baccalauréat et menace l'égalité des candidats devant l'examen ... et qui le fait sur notre temps ! En effet, cette charge de travail supplémentaire et conséquente (recherche de supports pour la compréhension de l'oral, élaboration de grilles communes d'évaluation, présence lors de l'épreuve, correction des copies d'examen, interrogations orales) est confiée intégralement aux équipes disciplinaires, et sans rémunération, de surcroît !! Le SNES-FSU continue donc à demander :

- que les épreuves prévues en CCF soient supprimées et transformées en épreuves terminales afin que les enseignants de langue n'évaluent pas leurs propres élèves ;
- qu'une banque de sujets soit fournie afin d'alléger la tâche des enseignants et de garantir une plus grande harmonisation entre établissements ;
- que le travail supplémentaire imposé aux collègues soit reconnu par son intégration dans les services, et à titre transitoire par une rémunération en HSE.

À cet effet, une demande d'audience a été déposée auprès de Madame le Recteur.

ALEXANDRA RONGEARD.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

TABLE RONDE DU 24 OCTOBRE 2012

PAR

COLINE ROZEROT



Des échanges libres et riches qui ont permis de faire entendre la voix des personnels et de mettre en avant la diversité de notre fédération et la cohérence de notre projet éducatif.

Dans le Var, dans le cadre des États généraux, le SNES a souhaité organiser une table ronde afin de décliner dans notre département la réflexion que nous portons et de faire entendre les revendications de la FSU pour redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers.

Le SNES a été rejoint dans son initiative par le SNEP et le SNUIPP et la table ronde a eu lieu à l'Université de Toulon la Garde devant une assistance d'une quarantaine de personnes qui ont participé au débat animé par un journaliste de la Marseillaise, Romain Alcaraz.

Nous avons souhaité impliquer les différents partenaires de l'École et avons convié les parents d'élèves : la PEEP et la FCPE étaient présentes.

Les thèmes que nous avons abordés nous ont permis d'échanger au plus près de la réalité de nos métiers et du vécu des élèves et des parents : le rôle de l'enseignant au sein de la classe, les paliers et les articulations du 1^{er} degré vers le 2nd degré puis vers le supérieur, les rythmes scolaires et les programmes, l'insertion des élèves handicapés ou l'aide aux élèves décrocheurs.

Nous avons rappelé que la scolarisation dès 2 ans et jusqu'à 18 ans dans des classes moins chargées et avec des programmes adaptés étaient des clés de réussite pour tous. Que le moins d'école, l'externalisation des activités culturelles et sportives ou l'accompagnement dit personnalisé qui servent souvent d'effet d'annonce ne doivent pas faire oublier la réalité du travail du professeur dans sa classe et la légitimité de nos revendications de la nécessaire revalorisation de nos métiers.

En fait notre table ronde a réuni autant de personnes que les différentes réunions relayées par

l'institution dans le cadre de l'opération « Refondons l'école » à la différence près que les personnels présents y ont fait entendre leur voix sans la pression de leur hiérarchie et que les échanges ont été d'autant plus riches que les contributions n'étaient pas écrites d'avance ni les interventions triées sur le volet.

Des participants nous ont fait connaître leur quotidien en tant qu'enseignants dans le supérieur et nous avons constaté que nos conditions de travail et nos préoccupations pour l'Éducation se rejoignent bien dans le cadre d'une École pour tous, de deux ans à l'Université.

Ils nous ont permis de faire vivre le débat public et de donner du relief aux revendications au sein de notre fédération, de mettre en avant nos points communs : refus d'une vision libérale de l'École, démocratisation réelle de l'École, refus d'un nouveau volet de décentralisation qui transférerait aux régions des pans entiers de la carte de formation.

Cette table ronde nous a permis d'entamer la discussion entre les différents syndicats de la FSU, à l'heure de la préparation du congrès fédéral non pas seulement dans le cercle des militants et des courants de pensée mais aussi plus largement des syndiqués et des citoyens qui le souhaitent.

Au delà des États généraux, ne pourrait-on pas envisager d'organiser à nouveau des stages entre les syndicats de notre fédération pour oeuvrer à un rapprochement de nos points de vue afin de soutenir nos revendications et notre projet ambitieux pour l'école ?

Cela nous permettrait sans aucun doute de donner plus d'écho encore à notre volonté de construire une école émancipatrice permettant l'accès à une qualification reconnue pour nos élèves ce qui ne peut se faire sans des personnels reconnus et revalorisés.



ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

SYNTHÈSE NATIONALE À PARIS

Les États généraux du SNES se sont tenus le Jeudi 25 octobre, au Théâtre du Gymnase, à Paris. Une délégation de l'Académie de Nice était présente et s'est efforcée de faire remonter, le plus fidèlement possible, les contenus de vos cahiers de revendications. La journée a été riche de débats et d'échanges. Le travail a été organisé en quatre ateliers, dont voici une rapide synthèse.

1. Un second degré cohérent et ambitieux. La réussite des élèves, culture commune et contenus d'enseignement :

Nous revendiquons une éducation nationale qui fasse réussir tous les élèves, avec une même ambition pour tous, sans adaptation locale, qui prenne en compte les difficultés et les publics particuliers.

Mais la souffrance des personnels ne cesse de s'exprimer, avec la sensation d'un travail empêché et d'une non-reconnaissance de leur professionnalité. Les enseignants ont le ressenti d'un éclatement du système et du sens même de leur enseignement. Il y a vraiment la nécessité de pouvoir se recentrer sur le groupe classe.

Les personnels ont besoin par ailleurs de concertation disciplinaire et pluridisciplinaire.

Nous demandons donc la remise à plat de la réforme du lycée, un cadrage national des horaires et des programmes, un abandon pur et simple du collège du socle au profit d'une cohérence dans l'appropriation d'une culture commune. Enfin, nous sommes très attachés à maintenir les trois voies de formation.

2. Un second degré cohérent et ambitieux. Réduire les inégalités. Éducation prioritaire :

Tous les élèves sont « éducatibles », tous peuvent réussir mais pour cela, nous avons besoin de mesures qui répondent aux inégalités qui existent. La mixité scolaire et sociale, durement attaquée ces dernières années, est un impératif. Il faut donc repenser la carte scolaire. Tous les établissements ont droit à une carte de formation riche et complète pour permettre à tous de réussir. Il y a réellement nécessité de relancer l'éducation prioritaire mais il faut en finir définitivement avec les établissements ECLAIR.

3. Formation, revalorisation :

Un véritable malaise existe chez les enseignants, qui ont réellement besoin de reconnaissance sociale. Elle doit prendre plusieurs formes :

- Augmentation de la rémunération,
- Amélioration des conditions de travail,
- Réaffirmation du respect des qualifications des disciplines,
- Réduction du temps de service au profit d'une réelle concertation,

- Abandon de la Journée de carence,
- Droit à une formation continue choisie librement, sur le temps de service et menée sur le long terme.

De plus, notre profession souffre du manque d'attractivité et traverse une crise de recrutement. Pour cela, il est important de conserver dans les masters des contenus disciplinaires prépondérants mais en lien avec la recherche.

Il faut également se donner les moyens d'une entrée progressive dans le métier avec un système de pré-recrutement qui permette de vivre décemment tout en continuant à étudier. Cela passera nécessairement par la reconstitution d'un vivier de formateurs pour nos jeunes enseignants, avec des collègues tuteurs formés, déchargés et recrutés dans la transparence.

4. Le service public d'Éducation nationale. Rééquilibrer les pouvoirs, pour une évaluation renouvée des personnels :

Nous sommes concepteurs de nos métiers et de notre enseignement. Nous devons regagner du pouvoir car nous sommes des professionnels. Nous devons donc être porteurs d'un véritable rôle dans les CA, et il est urgent de redéfinir le rôle des élus.

En ce qui concerne l'évaluation et le problème réel des inspections, il est important de déconnecter l'évaluation de l'avancement. L'Inspection doit retrouver son rôle d'aide et de conseil. L'évaluation doit générer non plus la peur de la hiérarchie, mais une dynamique dans les établissements. Les inspecteurs sont aussi des animateurs pédagogiques.

En conclusion, ces États généraux ont révélé le malaise profond de la profession. Les enseignants sont déstabilisés car ils attendaient plus de réponses de ce nouveau gouvernement. Sur le fond, rien n'a changé ! Le gouvernement dégage des moyens, certes, mais pour quoi faire ? Pour continuer les réformes passées ?

Nous traversons une période d'enjeux considérables pour le 2nd degré. Or rien dans le rapport sur la Loi d'orientation et de programmation, rien dans le discours du Ministre ne laisse apparaître la prise en compte des revendications des experts de la profession que nous sommes. Nous avons besoin de peser davantage, nous avons besoin de prendre toute notre place dans la négociation. Notre force à nous est d'être en lien et en phase avec la profession.

Le contenu de la réflexion qu'ont permis ces États généraux doit nous permettre de fédérer l'action dans nos établissements et doit être au cœur de la construction du rapport de forces nécessaire pour être entendus du gouvernement.

PAR

FABIENNE LANGOUREAU



Congé de formation professionnelle : c'est le moment !

Les demandes pour obtenir un congé de formation, que l'on soit titulaire ou non-titulaire, sont à faire sur le site du rectorat dans la rubrique « COFPI » (<http://services.ac.nice.fr/>) services proposés aux élèves et aux personnels de l'éducation nationale rubrique COFPI.

Attention le calendrier rectoral est très resserré : saisie à réaliser entre le **mercredi 9 janvier 2013** et le **vendredi 25 janvier 2013**.

Votre chef d'établissement devra vous remettre un accusé de réception qu'il vous faudra vérifier, compléter et signer.

Pour toutes questions, conseils ou problèmes, n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU.

NON-TITULAIRES : dernière minute !

Enfin quelques nouvelles sur les concours réservés et examens professionnels prévus pour les non-titulaires ! Le texte vient enfin d'être publié au B.O (20 décembre), même si beaucoup des décrets attendus ne sont qu'en cours de publication.

À retenir :

- Les candidats s'inscrivent par internet du 15 janvier 2013, à partir de 12 heures, au 21 février 2013, 17 heures, heure de Paris. Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.
- La date d'envoi du dossier de RAEP est fixée au plus tard le vendredi 8 mars 2013, le cachet de La Poste faisant foi.
 - Pas de condition d'âge.
 - Des concours organisés sur 4 ans à compter du 13 mars 2012, donc ouverts jusqu'au 12 mars 2016.
 - Contractuels, vacataires, MA de l'EN, contractuels du GRETA, MGI et MIJEN, tous sont concernés.
 - 4 années de service équivalent temps plein sont requises.
 - Aucune condition particulière de titres ou de diplômes requise.

Trois liens incontournables :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66600
Pour l'examen professionnalisé réservé d'accès au corps de professeurs des écoles :

<http://www.education.gouv.fr/siac1>

Pour les recrutements réservés d'accès aux corps de personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

FREDERIC GAUVIT.

PACK EPS :

Qu'est ce que c'est ?

Peut être avez-vous entendu parler de ce logiciel qui inquiète les collègues d'EPS ?

C'est une spécificité que l'inspection générale souhaite imposer, via les IPR, dans le fonctionnement des équipes d'EPS.

C'est un logiciel qui vient s'ajouter à ceux que, tous, nous utilisons déjà ou qui sont utilisés par l'administration et avec lesquels il n'offre que peu de compatibilité.

Il s'agit, pour le coordonateur EPS, de saisir tous les renseignements relatifs au fonctionnement de l'EPS (emploi du temps, programmations, installations, groupes d'élèves, classes, protocoles d'évaluation, notes...). À terme, il faudrait saisir pour chaque élève les niveaux de compétences acquis dans chaque cycle.

Alors, l'outil informatique :

FACILITATION OU

COMPLEXIFICATION – AMÉLIORATION PÉDAGOGIQUE OU NORMALISATION – ENSEIGNANT CONCEPTEUR OU ENSEIGNANT SURVEILLÉ ?

Les écueils du pack EPS sont nombreux :

- Une surcharge de travail de 10 à 30 heures selon les établissements,
- Une utilité toute relative qui ne peut justifier une telle surcharge de travail,
- Un logiciel qui se bloque lorsque les informations saisies ne lui conviennent pas. Il est alors facile d'imaginer les conséquences d'une telle conception lorsqu'on sait que les exigences du pack EPS sont coercitives et souvent inadaptées à la réalité du terrain. Les coordonateurs sont, bien souvent, poussés à contourner les blocages du logiciel en saisissant des informations tronquées ou erronées.
- Un projet EPS de plus en plus encadré et formel.

Pour le moment, l'EPS est la seule discipline qui est, à ce point, contrainte et surveillée. Que devient notre statut d'enseignants concepteurs ?

Les IPR ne devraient-ils pas réserver plus de temps à venir prodiguer leurs bons conseils auprès des collègues plutôt que de dépenser leur énergie à mettre en œuvre ce genre d'outil qui finalement nous éloigne de nos priorités didactiques et pédagogiques (temps de latence entre deux inspections en EPS supérieur à 10 ans).

POUR LE SNEP-FSU, FLORENT PONS.

NON-TITULAIRES

QUELQUES NOUVELLES DU FRONT ...

Mardi 27 novembre dernier s'est déroulé un stage syndical du SNES à destination des non-titulaires. Ce fut un réel succès puisque 44 collègues étaient présents.

Différents points ont été abordés, dont un sur les droits des collègues non-titulaires dans l'exercice de leur métier. Ce sont les mêmes que ceux de tous les collègues ! Avec une chose essentielle à retenir : dans le cas de difficultés, on ne rencontre les chefs d'établissement qu'accompagné d'un représentant du SNES local ou académique ! Quand aux conditions de rémunérations, aussi lamentables qu'elles soient, seuls les contractuels en CDI, ou les MAGE, peuvent prétendre à un changement d'indice tous les 3 ans. Cette « promotion » étant examinée et actée en CCP.

Ce stage du 27 novembre nous a permis de faire un bilan de la rentrée. L'académie emploie 752 enseignants non-titulaires au 04 octobre 2012, toutes disciplines confondues. Ce qui représente environ 7% de l'ensemble des corps enseignants du secondaire.

Trois points essentiels nous permettent de dire que la rentrée pour les non-titulaires s'est faite de manière totalement inacceptable :

- A contrario de la loi de mars 2012, le rectorat s'obstine à recruter des collègues sur des vacances.
- Les collègues « CDIés » sur des quotités inférieures à un temps plein se sont vu refuser un poste à quotité horaire supérieure, même quand un tel poste existait. Et dans ce cas, c'est souvent un nouveau collègue qui a été recruté quitte à voir les collègues concernés être nommés sur des quotités horaires inférieures à leur CDI ! Un fantastique exemple de la considération que porte l'administration aux non-titulaires, et de sa compétence à gérer au mieux les deniers publics !
- Les élus en CCP, tous sont de la FSU, SNES et SNEP, n'ont pas eu les moyens d'accompagner au mieux les collègues durant cette rentrée. Ainsi l'état

des affectations ne leur a été communiqué qu'au 04 octobre. Inconcevable dans le cadre d'un dialogue social rénové que l'on essaye de nous vendre.

Devant cela, nous avons décidé de réagir fortement mais de manière graduée.

Premier acte, boycott de la CCP convoquée le 04 décembre. Nous y avons lu une adresse à Mme le Recteur qui reprenait nos griefs principaux vis-à-vis du rectorat dont copie a été adressée à M. le Ministre de l'Éducation nationale, notre échelon syndical national devant la relayer. Dans le même temps, des communiqués ont été transmis aux médias mais qui n'ont pas été repris.

Deuxième acte, la CCP s'est réunie le 10 décembre. Aucune réponse à nos demandes faites le 04 décembre. Le SNES académique doit être reçu prochainement pour en obtenir. Nous en obtiendrons et nous devons dès à présent réfléchir à d'autres actions qui puissent contraindre le rectorat à prendre en compte nos demandes !

Deux points importants ont été acquis néanmoins lors de cette CCP.

Les contractuels en CDI, comme les MAGE, peuvent se faire rembourser leurs frais de transport entre leur établissement de rattachement et leur lieu d'exercice (application DT-Ulysse). Et le rectorat accepte d'étudier la mise en place d'un stage de formation à la construction d'un dossier RAEP pour l'année prochaine.

Quand au dispositif de titularisation annoncé, il a occupé une grande partie du stage même si rien à ce jour ne permet d'en saisir les contours réels. Communication sera faite dès que des certitudes seront acquises, tant sur le nombre de postes offerts que sur les modalités de son organisation. Pour l'instant, une seule réalité tangible, l'existence d'un deuxième concours auquel les collègues non-titulaires pourront s'inscrire à compter du 15 janvier, et qui devrait être accessible par la RAEP.

PAR

FRÉDÉRIC GAUVRIT



ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LE SNES PLUS QUE JAMAIS CONCERNÉ !



Le vendredi 21 septembre, une nouvelle étape de la concertation pour la refondation de l'école publique, consacrée cette fois aux spécificités de la formation initiale des enseignants et aux futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE), a eu lieu au Rectorat de Nice. Le SNES était présent et a activement contribué au débat en portant ses mandats.

Les enjeux du débat étaient les suivants : quelle relation entre Masters et titularisation ? quelle tutelle pour ces ESPE ? un concours de recrutement à quel niveau ? avec quel contenu ? quelles compétences propres réserver au terrain et à l'Université ?

Avant d'évoquer la formation elle-même, nous avons rappelé qu'il convenait de savoir quelle école nous voulions pour demain. L'ambition du SNES est élevée : nous voulons une école de la démocratisation, et cela ne va pas sans une grande diversité des voies de formation. La réussite de nos élèves dépend aussi de notre aptitude à expertiser les processus d'apprentissage et à y répondre par nos spécificités disciplinaires. Il est donc nécessaire de suivre une formation universitaire ambitieuse jusqu'au Master. Il doit ainsi exister une véritable interaction entre l'Université et la discipline enseignée. Ce Master disciplinaire devra évidemment intégrer une part de recherche didactique et des modules de préprofessionnalisation qui ne sauraient se réduire à des stages devant élèves...

Pour garantir sa mission de service public, l'ESPE doit être une composante universitaire à part entière et intégrer les besoins de l'institution. Outre le fait qu'elle délivrera des Masters, n'oublions pas qu'elle devra participer à la formation professionnalisante et à la formation continue des personnels. L'articulation université/rectorat doit permettre

d'accompagner l'enseignant dans un réel parcours de formation, qui intègre à la fois une mise à jour de ses connaissances universitaires et un apport de connaissances sur les nouvelles pratiques disciplinaires.

En ce qui concerne les étudiants, il est indispensable de leur permettre une découverte progressive du métier d'enseignant mais sans les mettre en situation avant le concours. Nous défendons toujours et plus que jamais l'idée d'un concours après le M2. Le choix du concours en fin de M1, annoncé par le gouvernement, est un recul inacceptable : cela transformerait le M2 en Master professionnel, « Master Éducation nationale », qui serait alors une fin en soi, sans autres débouchés possibles.

Enfin, il faut redonner aux étudiants la possibilité de poursuivre leurs études dans des conditions décentes. Dans l'Académie, 70% des étudiants sont salariés puisque les conditions de ressources pour les bourses sont drastiques. Un système de pré-recrutement est dès lors essentiel ! Le candidat Hollande en avait d'ailleurs fait l'une de ses propositions !

L'état actuel de la Loi d'orientation et de programmation de l'École ne nous donne pas de perspectives d'amélioration de la formation initiale et continue des personnels, qui sont pourtant les leviers d'un enseignement de qualité pour la réussite du plus grand nombre de nos élèves ! Nous continuons de défendre un service public de qualité garantissant la réussite de tous grâce notamment à des professeurs experts, qualifiés et formés pour répondre aux besoins et enjeux de nos métiers.

Calendrier prévisionnel des actes de gestion 2012-2013

Certifiés

Promotion d'échelon : CAPA le 20 décembre

Congé de formation : CAPA le 21 mars

Postes adaptés : CAPA le 21 mars

Liste d'aptitude : CAPA le 21 mars

Tableau d'avancement : CAPA le 27 mai

Notation administrative : CAPA le 25 juin

Agrégés

Congé de formation : CAPA le 26 mars

Postes adaptés : CAPA le 26 mars

Liste d'aptitude : CAPA le 26 mars

Tableau d'avancement : CAPA le 7 mai

Notation administrative : CAPA le 21 juin

PEGC

Congé de formation : CAPA le 15 mars

Postes adaptés : CAPA le 15 mars

Tableau d'avancement : CAPA le 28 mai

Notation administrative : CAPA le 28 mai

CPE

Promotion d'échelon : CAPA le 13 décembre

Congé de formation : CAPA le 15 mars

Postes adaptés : CAPA le 15 mars

Tableau d'avancement : CAPA le 31 mai

Notation administrative : CAPA le 31 mai

COPSY

Promotion d'échelon : CAPA le 25 janvier

Tableau d'avancement DCIO : CAPA le 25 janvier

Congé de formation : CAPA le 15 mars

Postes adaptés : CAPA le 15 mars

Notation administrative : CAPA le 16 mai

Mouvement inter

Situations de handicap type lycée mouvement inter – GT le 22 janvier

Situations de handicap – vœux et barèmes COP – GT le 25 janvier

Vœux et barèmes type lycée mouvement inter – GT le 29 janvier

situations de handicap- vœux et barèmes CPE – GT le 30 janvier

Mouvement intra

Situations de handicap type lycée – GT le 6 mai

Vœux et barèmes type lycée – GT les 14 et 15 mai

Vœux et barèmes, situations de handicap CPE – GT le 17 mai

Vœux et barèmes, situations de handicap COP – GT le 17 mai

Postes spécifiques – GT le 24 mai

Mouvement intra CPE – CAPA le 10 juin

Mouvement intra COP – CAPA le 10 juin

FPMA – le 12, 13 et 14 juin

Rattachements- Recours – GT le 28 juin



Calendrier des instances syndicales

Bureaux académiques

- le lundi 14 janvier au local de la section académique à Nice ;
- le lundi 25 mars au local de la section départementale du Var à Toulon ;
- le lundi 6 mai au local de la section académique à Nice.

Conseil syndical académiques

- le mardi 5 février au lycée du Val d'Argens au Muy ;
- le mardi 18 juin au local de la section académique à Nice.

Stages syndicaux

Préparer la rentrée

Vendredi 25 janvier 2013 de 9h30 à 17h au collège **La Peyroua au Muy**. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le vendredi 21 décembre 2012.

Programme : La Dotation Globale Horaire, les HP, les HSA, les HSE, les BMP ...

Technologie

Jeudi 14 mars 2013 de 9h30 à 17h au collège **La Peyroua au Muy**, en présence d'Alain Brayer, responsable national du groupe Technologie.

Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le jeudi 14 février 2013.

Programme : - Actualité de l'enseignement de la Technologie, de la réforme de la voie Technologique.

- Les nouveaux programmes.
- Le laboratoire de technologie.
- Le collège.

Collège

Jeudi 28 mars 2013 de 9h30 à 17h au collège **La Peyroua au Muy**, en présence de Bruno Mer, responsable national du groupe collège. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le jeudi 15 février 2013.

Programme : Quelles modifications la nouvelle loi d'orientation apporte-t-elle sur le fonctionnement du collège ?

AED-AVS

Depuis de nombreuses années, le SNES-FSU est conscient des difficultés des AED et des AVS au sein des établissements : volume horaire incompatible avec la poursuite d'une formation, salaire inadapté par rapport au niveau de recrutement, pas de réelle formation, relation floue et parfois difficile avec les directions, problème de versement de salaire... La liste est longue C'est pourquoi nous avons décidé de créer un questionnaire à compléter en ligne sur le site du SNES afin de mieux cerner la situation des AED et des AVS, ainsi que leurs attentes.

CHARLOTTE TEULIER.

VIE DU SYNDICAT

ÉLECTIONS FSU

PAR
ALAIN GALAN



Du 9 au 26 novembre 2012, les adhérents du SNES ainsi que les adhérents des autres syndicats de la FSU ont eu à se prononcer sur différents scrutins concernant l'activité mais aussi l'avenir de notre « maison commune » la FSU :

- Vote du rapport d'activité qui concerne l'activité de la Fédération depuis 3 ans avec un vote sur des fenêtres correspondant à des visions différentes de l'équipe à charge de l'animation de la FSU nationale sur la précarité et les élections professionnelles ;

- Vote d'orientation permettant de choisir l'orientation de la Fédération et les équipes qui devront mettre en œuvre les décisions du congrès national de Poitiers du 11 au 15 février 2013.

Pour le SNES et dans notre académie, 751 syndiqués ont participé au scrutin (29,70% de participation).

Le rapport d'activité a été adopté à 79,23%.

Le tableau ci-contre fait la synthèse des votes.

Orientation	06	83	ACADÉMIE	
Inscrits	1423	1106	2529	
Votants	379	372	751	29,70%
bl./nuls	26	18	44	
Exprimés	353	354	707	
UA	296	283	579	81,90%
EE	29	13	42	5,94%
EMANCIPATION	8	37	45	6,36%
URIS	17	14	31	4,38%
FU	3	7	10	1,41%
Rapport d'activité				
Pour	296	280	576	79,56%
Contre	16	16	32	4,42%
Abstent.	55	61	116	16,02%
Refus de vote	3		3	0,41%

AVANCEMENT D'ÉCHELON

CERTIFIÉS : CAPA DU 20-12-2012

Accès à l'échelon	Grand choix				Choix			
	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5	77.00	4a00m00j	2a00m00j	26/08/1983				
6	80.00	6a00m00j	2a00m23j	10/02/1956	77.20	7a00m00j	2a08m03j	10/11/1976
7	83.00	7a00m00j	1a06m13j	16/08/1965	79.50	10a00m00j	2a06m00j	15/08/1976
8	85.00	11a00m00j	2a00m00j	15/12/1959	82.00	11a00m00j	2a03m00j	03/04/1976
9	86.50	11a00m00j	2a05m15j	16/12/1972	83.50	16a00m00j	3a04m00j	31/12/1970
10	88.00	19a00m00j	3a00m00j	27/11/1970	85.00	16a00m00j	3a03m02j	03/05/1960
11	89.00	16a00m00j	2a07m09j	27/04/1966	86.00	25a00m00j	4a06m00j	03/03/1961

Barres de promotion 2012-2013

CPE : CAPA DU 13-12-2012

Accès à l'échelon	Grand choix				Choix			
	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5								
6	19.80	4a00m00j	2a01m16j	11/10/1982	19.30	6a02m05j	2a01m02j	27/04/1981
7	19.60	9a00m00j	2a00m00j	23/03/1976	19.60	6a00m00j	2a11m07j	17/04/1980
8	20.00	11a00m00j	1a11m22j	23/01/1959	20.00	9a00m00j	2a11m07j	13/12/1970
9	20.00	13a09m00j	1a11m28j	09/08/1973	20.00	12a00m00j	3a06m21j	26/06/1968
10	20.00	14a00m00j	2a02m10j	02/02/1969	20.00	12a00m00j	3a06m20j	25/07/1958
11	20.00	18a00m00j	2a11m16j	10/11/1965	20.00	18a00m00j	3a07m24j	19/07/1963

Barres de promotion 2012-2013